

ACCUEIL SUR SITE

Mesures de prévention

Fiche de recommandations employeurs



L'AIST19 reste mobilisée à vos côtés pour vous accompagner, vous conseiller et vous aider à répondre à vos obligations et à protéger vos salariés.



MISE A JOUR DU DUER

Le DUER de l'entreprise doit être mis à jour en intégrant tous les nouveaux éléments liés à une situation de crise sanitaire. Les mesures spécifiques mises en place y sont tracées.

Evaluation des risques

▶ Identifier les situations à risques pouvant favoriser la transmission du COVID-19 sur le lieu de travail ou lors du travail

▶ Evaluer la fréquence d'exposition et l'impact potentiel sur la santé des salariés.

▶ Mettre en place les mesures de prévention nécessaires à la protection des salariés

Informations de contact :

Pour toute aide pour la mise à jour du DUER, contacter le service prévention par mail : service.prevention@aist19.fr



Conditions d'arrivée

- ▶ Arrêt à la barrière de contrôle
- ▶ Respect du chemin indiqué
- ▶ Pas de covoiturage : les salariés arrivant dans un même véhicule se verront interdire l'accès au site

▶ Respect du contrôle d'identité

▶ **Contrôle de température corporelle :**

⚠ Cette mesure relève de conditions réglementaires pour sa mise en place – [cf Annexe 1 de la fiche](#)

▶ Se garer aux places de parking disponibles



CONSIGNES SECURITE

- ▶ Consultation des infos sécurité en arrivant sur le lieu de travail
- ▶ Respect de la distance **2 m en l'absence de masque** 
- ▶ Pas de rassemblement, fumer dans les zones fumeur avec respect d'au moins 2 m en l'absence de masque ou seul dans sa voiture
- ▶ Entrer par la porte d'entrée de son lieu de travail
- ▶ **Se laver les mains avant de commencer à travailler**



MARQUAGE AU SOL

- ▶ Prévoir les marquages de distance d'au moins 2 m en l'absence de masque dès l'entrée du site
- ▶ Prévoir les marquages de circulation dans les ateliers



DECALAGE DES HORAIRES

- ▶ Adapter les horaires des équipes
- ▶ Adapter les plannings et les pauses en tenant compte de l'application des consignes d'hygiène et de sécurité



COVID-19 En savoir plus : [Questions/Réponses pour les entreprises et les salariés](#) sur le site du Ministère du travail



ACCUEIL SUR SITE

Vos salariés peuvent être exposés au virus.

Protégez-les dès leur arrivée sur site !



CONSIGNES D'HYGIENE

- ▶ Ne pas toucher les poignées, garder les portes ouvertes 
- ▶ Machines à café et distributeurs de boissons peuvent être contaminés : apporter vos thermos, vos friandises et vos boissons



▶ En toutes circonstances, respecter la distance de sécurité d'au moins 2 m en l'absence de masque

- ▶ Se laver les mains avant la prise de poste et en fin de poste



CONSIGNES DE SECURITE

- ▶ Communiquer avec mon responsable :
 - Respect de la distance de sécurité d'au moins 2 m pour parler
 - Poser ses bouchons d'oreille
 - Ne pas rentrer dans son bureau, parler sur le lieu de travail



▶ Communiquer avec un collègue :

- Pas de déplacement inutile, uniquement pour le travail
- Garder la distance de sécurité d'au moins 2 m en l'absence de masque et si endroit clos



CONSIGNES/PAUSES

- ▶ Se laver les mains avant et après chaque pause
- ▶ Sortir par la porte identifiée « **Sortie** » de mon lieu de travail

▶ Boire et manger les boissons (thermos, bouteilles d'eau) et friandises personnelles amenées
Ne pas utiliser les distributeurs de boissons, ne pas boire directement à la fontaine à eau



- ▶ Garder la distance de sécurité d'au moins 1 m 50 et ne jamais prêter ses affaires

CONSIGNES/SANITAIRES



▶ Garder ses distances de sécurité d'au moins 2 m en l'absence de masque en cas d'attente devant les sanitaires

- ▶ Se laver les mains avant et après
- ▶ Respecter l'état de propreté des sanitaires et les lieux

La prévention c'est l'action de chacun dans l'intérêt de tous !

- ▶ Ne jamais prêter ses affaires
- ▶ Utiliser son stylo, ne pas prêter ses fournitures de bureau
- ▶ Désinfecter les lieux, les outils, les fournitures communs avant et après utilisation : agrafeuse, bureau, clavier, ordinateur, pupitre, perceuse, clés, chariots transbordeurs, ...



- ▶ Ne pas se déplacer entre les lieux de travail sans motif justifié
- ▶ En fin de poste, ne pas créer de rassemblement, ne pas fumer à plusieurs, rentrer directement à son domicile

Des conseils, des questions ?



Par téléphone : 05 55 18 20 55

Par mail : aist19@aist19.fr